

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 8 avril 2019**

**Membres en exercice** : 36

**Membres ayant pris part à la délibération** : Michel GARCIA, Antoine TAHOSES, Joelle CORDELETTE, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Louis DEMELIN, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Frédéric BES, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Luc CARRERE, Françoise MARTIN, François DELCASSO, Michel SARRAN (procuration à Jean Louis Sarada), Katell MATET (procuration à Jean Louis Carrere), Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

**Date de convocation** : 2 avril 2019.

**Secrétaire de séance** : Michel Garcia

**Objet : marchés publics de travaux pour la construction de l'extension du siège administratif de la communauté de communes : attribution des lots relancés (1, 3, 4, 5, 7 et 10).**

Le lundi 8 avril 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la piscine intercommunale à Matemale, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet : le chantier consiste à aménager les locaux existants du siège administratif de la collectivité (Maison de La Quillane), et à créer une extension, pour faire face aux besoins en espaces bureaux, salles de réunion, local pisteur et garages.

Le montant estimatif des travaux est de : 620 000 € HT.

Il est prévu que les travaux commencent en mai 2019, pour une réception définitive fin février 2020. Les prestations sont réparties en lots, comme suit :

Lot n°1 : VRD.

Lot n°2 : GROS OEUVRE.

Lot n°3 : ETANCHEITE.

Lot n°4 : SERRURERIE.

Lot n°5 : MENUISERIE EXTERIEURE.

Lot n°6 : MENUISERIE INTERIEURE.

Lot n°7 : PLATRERIE, FAUX-PLAFONDS.

Lot n°8 : ELECTRICITE, COURANTS FAIBLES.

Lot n°9 : PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE.

Lot n°10 : CHAPES - REVETEMENTS SOLS.

Lot n°11 : PEINTURE.

Le Président rappelle également à l'Assemblée la décision du Conseil Communautaire du 18 février 2019 :

1. Négociation pour les lots 2, 6, 8, 9 et 11 :

Ces lots ont, depuis, été négociés et attribués comme suit :

Lot n°2 : GROS ŒUVRE :	Ent. JOSENDE	195 636,50 € HT
Lot n°6 : MENUISERIE INTERIEURE :	Ent. DECAL	45 000,00 € HT
Lot n°8 : ELECTRICITE, COURANTS FAIBLES :	Ent. FABELEC	64 936,24 € HT
Lot n°9 : PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE :	Ent. LAVAUUR	54 197,08 € HT
Lot n°11 : PEINTURE :	Ent. PAINO	<u>24 579,70 € HT</u>
		384 349,52 € HT

2. Relance d'une nouvelle consultation pour les lots :

Lot n°1 : VRD.

Lot n°3 : ETANCHEITE.

Lot n°4 : SERRURERIE.

Lot n°5 : MENUISERIE EXTERIEURE.

Lot n°7 : PLATRERIE, FAUX-PLAFONDS.

Lot n°10 : CHAPES - REVETEMENTS SOLS.

Dont l'estimation est de : 235 000 € HT

La consultation d'entreprises, pour la mise en concurrence précitée, a été passée dans le respect des dispositions des articles du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en procédure adaptée (article 27) – *ancien code de la commande publique, réformé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019.*

La publicité a été la suivante :

- profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com),
- JAL L'Indépendant.

La date butoir de réception des offres est fixée au 10 avril 2019 à 16 heures.

Le jugement des offres, sera effectué, par lot, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

- ✓ 50% Prix des prestations,
- ✓ 50% Valeur technique.

La Commission MAPA donnera son avis sur les différentes offres.

**Le Président propose à l'Assemblée, compte tenu de la nécessité de réaliser les travaux dans les meilleurs délais, de la durée du chantier (10 mois), et des conditions météorologiques contraignantes, de l'autoriser à signer les marchés de travaux pour les lots mentionnés ci-dessus, après avis de la Commission MAPA.**

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **De donner tous pouvoirs au Président pour signer les marchés des lots 1, 3, 4, 5, 7 et 10, après avis de la commission MAPA, ainsi que tous documents afférents à ces marchés de travaux.**  
**Le Président rendra compte de cette délégation au prochain conseil communautaire.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 8 avril 2019

Jean Louis DEMELIN  
Président

Envoyé le 11-04-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 11-04-2019  
**NOTIFICATION FAST**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Demelin", written over the official stamp.